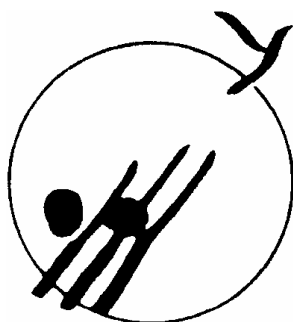


# Réflexions sur le Contrat d'Avenir du Gouvernement wallon

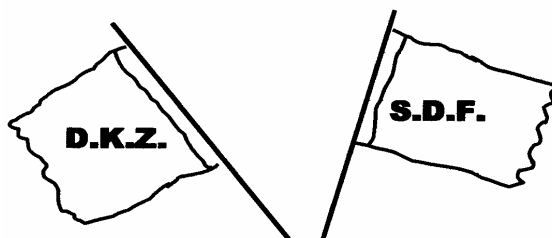
par les

associations partenaires du suivi du  
Rapport Général sur la Pauvreté



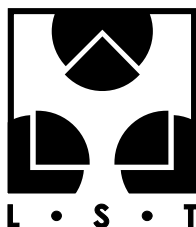
**Mouvement ATD Quart-Monde asbl**  
**Wallonie-Bruxelles**

12 Avenue Victor Jacob, 12 • 1040 Bruxelles  
tél : 02-647.99.00  
atd.bruxelles@skynet.be  
www.atd-quartmonde.org/europe/be/index.html



**Sans Domicile Fixe**  
**Daklozen**

Front Commun SDF  
Rue d'Aerschot 56  
1030 Bruxelles  
frontcommunsdf@hotmail.com



**Mouvement Luttes Solidarités Travail**

- **LST Namur asbl**
- **LST Andenne asbl**
- **LST Ciney-Marche asbl**

rue Pépin, 27 • B - 5000 Namur  
tél : 081-22.15.12 • fax : 081-22.63.59  
namur@mouvement-LST.org • www.mouvement-LST.org  
Fortis 001-1237833-92

## COMMUNIQUE DE PRESSE 21 FEVRIER 2005

Les réflexions sur le Contrat d'Avenir du Gouvernement wallon proposées par les associations partenaires du suivi du Rapport général sur la Pauvreté (RGP) ont eu un impact certain sur la rédaction du texte final. ATD Quart-Monde Wallonie-Bruxelles, le Front commun SDF, et Luttes Solidarités Travail, soutenus par une plate-forme de signataires associatifs ou individuels, communiquaient en décembre leur point de vue : « dix ans après la publication du RGP, les plus pauvres appellent à des corrections majeures »<sup>1</sup>. Un certain nombre de leurs remarques ont été introduites dans la dernière version du Contrat d'avenir :

- En matière de lutte contre la pauvreté, il s'agit principalement des références au RGP et d'une référence plus explicite aux causes structurelles de la pauvreté (voir p. 30). Les

<sup>1</sup> Plus d'info sur <http://www.mouvement-lst.org/actualites.html>

citoyens vivant dans la précarité sont « victimes d'inégalités dans le partage des revenus et l'accès à l'emploi » et « si les causes de la pauvreté sont avant tout à rechercher dans le nonaccès aux droits fondamentaux... »

- Dans les décisions « pour épauler les personnes précarisées » l'ajout important est situé en premier point : « Elaborer avec l'ensemble des partenaires et acteurs concernés une « Charte sociale » qui reprendra, dans la continuation du rapport général sur la pauvreté, l'ensemble des droits sociaux fondamentaux qui doivent être reconnus à la population wallonne dans le cadre des compétences communautaires et régionales pour assurer la cohésion sociale ».

Cependant les éléments que les premières versions du Contrat d'avenir prenaient comme des « caractéristiques » importantes de « l'exclusion sociale extrême » restent les axes prioritaires des mesures politiques à prendre. S'y est rajouté encore un nouvel élément à savoir « la violence et en particulier la violence au sein de la famille ».

Or les associations de la plate-forme avaient souligné que ces éléments ne constituent pas des particularités des plus pauvres uniquement. et contribuent à les stigmatiser. Elles mettent le doigt sur le manque d'ambition du Gouvernement au niveau des mesures proposées : il se contente d'aménager le vécu des pauvres pour qu'il soit acceptable par les autres, mais ne se donne aucun moyen de lutter contre les causes de la pauvreté.

**Plus globalement**, il semble bien que l'ensemble de la dernière version ne modifie pas grand-chose aux axes prioritaires définis dans le cadre des diverses orientations décidées.

Création d'activités économiques, augmentation du taux d'emploi, la notion de développement durable est citée dans différents chapitres tout en gardant une logique productiviste de croissance. Beaucoup pour les entreprises, pour une augmentation des activités économiques, pour une production de richesses, et rien pour une taxation plus juste.

**Par rapport au « non marchand »**, les craintes que nous avons de voir utiliser « l'économie sociale » dans des mécanismes de « dérégulation » et voire d'appauvrissement des travailleurs restent bien présentes. Le contrat d'avenir parle aussi de « rationaliser » l'économie sociale. Qu'y a-t-il là-dessous ?

**Par rapport à « une instrumentalisation » de l'associatif**, tant en matière de lutte contre la pauvreté que par rapport à l'ensemble des objectifs inscrits dans le contrat d'avenir, il semble acquis que les partenaires seront associés et soutenus dans la mesure où leurs actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs particuliers du contrat d'avenir 2005.

Nous craignons que s'impose un modèle associatif qui répond aux logiques des « technocrates » dans leur recherche de divers modèles de « bonne gouvernance » dans lesquels la participation citoyenne risque bien de n'être qu'un simple alibi.

Les associations estiment donc que les modifications apportées ne garantissent absolument pas que leurs remarques de fond seront prises en compte. Elles sont décidées à continuer leurs efforts d'interpellation des décideurs politiques et d'information de la société. Elles demandent aussi que soient affirmés des partenariats existants : Comment la Région wallonne concrétisera à l'avenir les engagements de l'Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté élaboré dans le cadre du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté et signé le 05 mai 1998. Comment sera élaborée la Charte sociale et quelle sera la place particulière des associations dont l'objet est de rejoindre les personnes les plus pauvres et de leur permettre une parole collective ?